Publié le 27 avril 2021

« Les présidents et dirigeants d’Epl doivent être formés en permanence »

Marie Courrouyan, responsable juridique au Pôle intermétiers, et Julien Péoc’h, chargé de mission au département Action législative et réglementaire de la FedEpl, assurent les formations dans le cadre d’Epl gouvernance, module destiné aux présidents et administrateurs des Epl. Ils expliquent les raisons pour lesquelles ces formations sont essentielles.

Marie Courrouyan en est convaincue : « **Les modes d’intervention des Epl ne cessent d’évoluer** et les présidents et l’ensemble des administrateurs doivent être informés et surtout formés en permanence pour assurer le meilleur pilotage de leur structure ». Julien Peoc’h prolonge le propos : « On peut le lire dans la lettre numérique hebdomadaire de la Fédération. **L’environnement institutionnel, juridique et financier des Epl est toujours en mutation**. Nous sommes au début d’un nouveau mandat et cette formation trouve toute sa justification ».

Un contenu pédagogique… à la carte !

Concrètement, et selon les demandes formulées, **trois modules sont proposés dans le programme Epl gouvernance : prendre en main une Epl, les clés de la présidence d’Epl, organiser la gouvernance de son Epl**. « A travers ces formations, nous créons des liens de confiance avec nos adhérents. Nos formations s’adaptent aux attentes et aux contraintes de ce public. **Ce sont des élus, aux emplois du temps bien chargés. Ils doivent appréhender immédiatement l’intérêt des outils que nous leur proposons** »,

explique Marie Courrouyan. Le contenu des formations est évolutif, intègre la demande des élus. Les formations peuvent se dérouler en intra ou sur site. « Nous les préparons en amont avec nos interlocuteurs. Si le message pédagogique reste le même, les adaptations sont nécessaires, selon le secteur dans lequel l'Epl évolue, le niveau de connaissance des élus de l'environnement de l'économie mixte locale ou encore le lieu d'implantation géographique de l'entreprise publique », affirme Julien Peoc'h.

Julien Péoc'h, les yeux rivés sur les évolutions législatives

Avocat de formation spécialisé en droit public des affaires, Julien Péoc'h a rejoint la FedEpl le 12 novembre 2019. Il a passé auparavant deux années en tant que juriste chargé des affaires institutionnelles de l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) et a connu une expérience riche au Syndicat national des scènes publiques (SNSP), organisation professionnelle réunissant des directeurs d'équipements culturels subventionnés par les collectivités territoriales. A la FedEpl, **il assure l'activité du département action législative et réglementaire sous la responsabilité du directeur général** en défendant les spécificités des Epl et leur éligibilité aux dispositifs ouverts aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire.

Marie Courrouyan, une vision à 360 degré des Epl

Titulaire de 3 Master II en France et en Europe, elle dispose d'une expérience significative et de solides connaissances dans le conseil juridique en droit public et droit privé, l'accompagnement des élus et des dirigeants dans la gouvernance, la stratégie d'entreprise, l'analyse et l'anticipation des risques. **Son post Graduate à l'Ecole des dirigeant d'HEC lui a permis d'affiner son expertise dans la gouvernance d'entreprise**. A la FedEpl, elle conseille de manière active et personnalisée les adhérents dans leurs besoins stratégiques et juridiques ou simplement dans la mise en œuvre de nouvelles réglementations. Dans ce cadre, **elle décrypte et analyse l'actualité des secteurs à travers soit le club des juristes en organisant des journées pour les dirigeants sur l'avant et l'après élection qu'elle anime**, soit en rédigeant des guides sur **le pacte d'actionnaires**, les **filiales**, les GIE et GE ou encore celui consacré à **la survie des dirigeants en période de crise.**